



*CdD 5*

## **Compte-rendu de Rendez-Vous**

Date : 20/05/2014 – 10 h 30

Objet : Présentation de la Phase 5 au Président de la Communauté de Communes.

Sont présents : M. Lionel QUILLET Pdt de la CdC  
Mme Florence DURAND DGS  
M. Michel TERRASSON Pdt du CdD  
Mme Brigitte BISSON  
M. Claude BOSSUET

1 – Présentation du nouveau CdD phase 5 du Conseil de Développement par Michel TERRASSON en suivant la note « actions et méthodes » (voir en annexe).

2 - Après avoir écouté avec attention, le Pdt QUILLET souligne les points suivants :

- 1 les préoccupations immédiates de la CdC : SCOT, PPRL, PLU, et loi ALUR.
  - 2 rappelle les mauvaises relations avec le CdD phases antérieures, et rejette toute relation susceptible de réitérer ce passé.
  - 3 attire notre attention de contrôler le contenu de l'info sur l'île tant locale que nationale, pour éviter toutes polémiques stériles.
  - 4 annonce la suppression de l'entité PAYS ILE DE RE à partir du 26 juin 2014 et donc la disparition du Conseil de Développement.
  - 5 bien que la disparition du CdD soit acquise, il n'est pas opposé à la participation d'une structure d'analyse et de proposition.
- Il a même utilisé les termes de Conseil Economique Social Environnemental Régional et de Conseil des Sages.
- Celle-ci pourrait se situer en appui, à court et moyen terme, aux travaux menés par la CdC. Exemple : Les personnes âgées de l'île : leurs attentes en termes de soins, d'accompagnement, de service, d'habitat, d'accueil etc.
- 6 bien qu'il ne veut pas nous aider à compléter nos effectifs il est prêt à participer à une assemblée où nous traiterions de nos actions envisagées.

3 – Conclusions à chaud:

- 1 Fin du CdD sous un mois.
- 2 Accueil favorable pour une nouvelle structure en appui aux études menées par la CdC
- 3 Devenir du CdD
  - Assurer la continuité de son action
  - Lui donner un cadre juridique ( loi 1901 ? )
  - Voir lien juridique possible avec Association de gestion
  - Donner un nom à cette nouvelle entité . Michel TERRASSON fait appel à notre sens créatif et attend nos suggestions.

## ANNEXE

### **Notre programme au Conseil de Développement de l'Île de Ré 2014 /2016**

#### Qui sommes nous et comment allons nous travailler?

Nous sommes maintenant une vingtaine de membres dont un peu plus de la moitié sont des « sortants » Les autres ont également à des degrés divers des expériences à mettre au service du développement de l'île de Ré.

Notre pratique sera de l'organisation, de la participation, de la concertation et du dynamisme.

#### Les dossiers que nous souhaiterions pouvoir traiter pour cette phase 5 :

- ceux que la CdC voudrait nous confier avec un cahier des charges précis.
- pourquoi l'économie touristique est indispensable à la vie permanente.
- quelle symbiose pour l'adolescence, les seniors, les actifs pour un mieux vivre inter générationnel.
- comment améliorer les conditions de pratiques du sport et des loisirs pour les résidents.
- l'eau potable ; les déchets : pourquoi et comment gérer ces problèmes cruciaux dans l'avenir.
- évaluer les solutions expérimentées de transports alternatifs à l'utilisation de la voiture, pour en proposer d'autres pour l'avenir.

Mais « trop embrasse mal étroit » ; il nous faudra donc nous limiter à des objectifs tenables pour trois périodes de 8 mois et donc peut être en supprimer et ainsi ne pas nous éparpiller.

Nous proposons également de commencer notre travail en examinant toutes les recommandations ou suggestions effectuées par les différents conseils précédents et qui mériteraient d'être actualisées. Nous vous ferons une note d'ici 3 à 4 mois et nous souhaitons un échange à cette occasion.

Par ailleurs le CdD peut participer à l'information/explication de la population et à l'organisation de débats publics pour le compte de la CdC ou d'autres organismes publics ou semi-publics à leur demande.

#### Mais ici dans le contexte de l'île de Ré les relations du Conseil de Développement avec la Communauté de Communes peuvent être qualifiées de singulières.

La double occasion de deux instances renouvelées est l'occasion de retrouver des relations constructives et apaisées pour les mois à venir.

Il faut rappeler que les membres du Conseil de Développement ne sont pas élus par des électeurs mais plutôt cooptés ; ils sont issus de la société civile et sont bénévoles et ils fondent leur légitimité dans leurs actions, éthique, équitable et morale.

Le CdD apporte ses réflexions, ses analyses et ses propositions à la CdC dans l'objectif commun du développement socio-économique de territoire Réthais.

Dans ce contexte, nous porterons plutôt nos réflexions et propositions vers les moyen et long termes de façon à compléter les actions de la CdC.

Je veillerai à éviter les conflits tout en exprimant nos réflexions et propositions.

Le 19 mai 2014  
Rédacteur principal : Michel TERRASSON